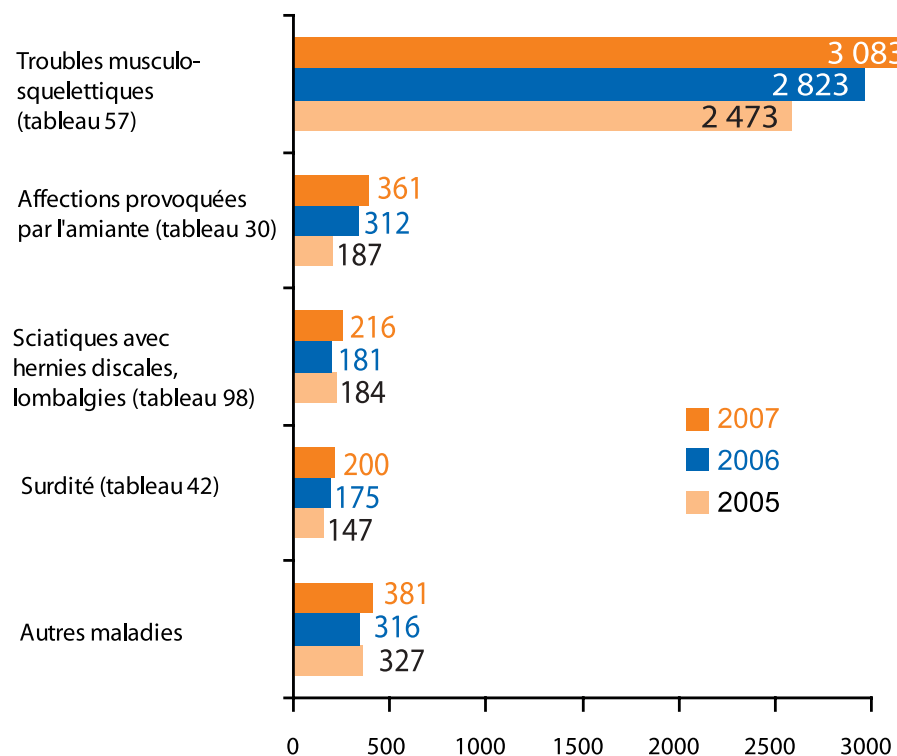


Evolution des maladies professionnelles

	2005	2006	2007
Nombre de maladies professionnelles indemnisées	3 318	3 807	4 241
Nombre de maladies professionnelles avec indemnité en capital (Incapacité Permanente inférieure à 10%)	888	1 008	1 248
Nombre de maladies professionnelles avec rente (Incapacité Permanente supérieure ou égale à 10 %)	886	964	1 296
Nombre de décès	39	30	36
dont nombre de décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	37	25	34

Le nombre de maladies professionnelles continue d'augmenter : + 11 % par rapport à 2006, mais moins rapidement que les années précédentes.

Evolution des maladies professionnelles les plus fréquentes



Les troubles musculo-squelettiques progressent moins rapidement que les années précédentes : + 9 % en 2007 contre + 14% en 2006.

Coûts moyens des maladies professionnelles

Troubles Musculo-Squelettiques : 24 000 €
Affection liée à l'amiante : 200 000 €
Sciatiques, lombalgies : 52 000 €
Surdité : 90 000 €
Toutes maladies confondues : 46 000 €

Evolution des accidents du trajet

	2005	2006	2007
Nombre d'accidents avec arrêt	8 093	8 340	8 557
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	65,2	71,6	71,4
Nombre d'accidents avec Incapacité Permanente	969	968	1 016
Nombre d'accidents mortels	57	36	33

Les accidents de trajet continuent d'augmenter : + 3% en 2007. Ce sont souvent des accidents graves.

Répartition des accidents de trajet par département

Départements	Accidents avec arrêt	Accidents avec IP	Dont accidents mortels	Indice de fréquence
AIN	710	67	3	4,7
ARDÈCHE	267	27	2	4,1
DRÔME	590	70	5	4,2
ISÈRE	1 373	172	5	3,8
LOIRE	696	69	0	3,4
RHÔNE	3 524	467	13	5,4
SAVOIE	465	41	2	3,7
HAUTE-SAVOIE	926	101	2	4,5

La Cram Rhône-Alpes est l'assureur social contre les risques professionnels des entreprises de Rhône-Alpes, inscrites au régime général de la Sécurité Sociale. Elle calcule les taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles. Elle fait la promotion de la prévention au sein des entreprises et aide leurs acteurs à intégrer les questions relatives à la santé au travail dans toutes les composantes de leurs activités.

Pour conduire ces missions, la Cram Rhône-Alpes est chargée d'établir chaque année, les statistiques régionales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces statistiques sont élaborées à partir des données transmises par les Cram et communiquées par les entreprises par le biais de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS).

Les accidents du travail ou du trajet et les maladies professionnelles sont comptabilisés en fonction de leur année de première indemnisation (non en fonction de leur année de survenance) et s'ils ont entraîné un arrêt supérieur à 24 heures ou une indemnisation.

Pour en savoir plus

statistiques régionales : www.cramra.fr, rubrique l'entreprise
statistiques nationales : www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou inrs.fr

Cram Rhône-Alpes

Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail

26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09

Email : preventionrp@cramra.fr

SP 1137 - septembre 2008

Statistiques Rhône-Alpes 2007

Accidents du travail
Maladies professionnelles
Accidents de trajet



réalisation et impression Cram Rhône-Alpes

Evolution des accidents du travail

	2005	2006	2007
Nombre d'établissements	227 954	228 713	236 791
Nombre de salariés	2 003 505	1 958 721	1 969 588
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	83 204	83 106	86 799
Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	4 309 449	4 731 950	5 002 885
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	51,7	56,9	57,6
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	6 095	5 786	6 323
Nombre d'accidents du travail mortels	43	53	75
Indice de fréquence moyen*	41,5	42,4	44,1

* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés.

Sur les 3 dernières années, on constate une progression régulière de l'indice de fréquence : + 4 % en 2007 par rapport à 2006.

Après 2 années de baisse, le nombre d'accidents graves a de nouveau augmenté (+ 9 % en 2007) alors que le nombre de salariés se stabilise.

Résultats en fonction de la taille de l'établissement

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les PME/PMI de 10 à 199 salariés que dans les TPE ou dans les structures plus importantes.

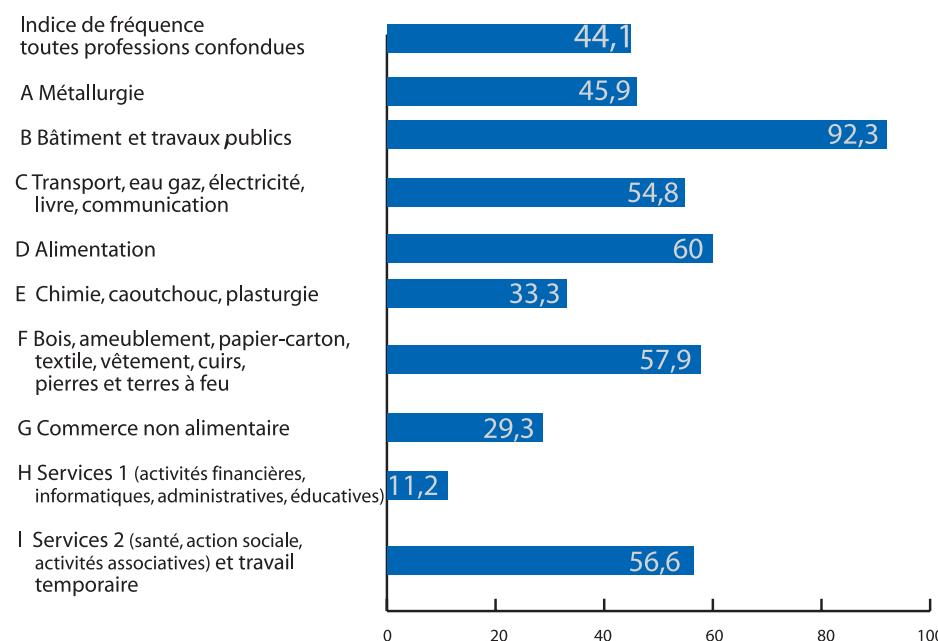
	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT	Indice de Fréquence
1 à 9 personnes	189 293	482 279	16 857	35,0
10 à 49 personnes	27 214	546 147	30 082	55,1
50 à 199 personnes	5 055	463 801	24 753	53,4
200 à 1499 personnes	1 012	389 929	13 345	34,2
1500 personnes et +	33	87 432	689	7,9

Résultats par département

Départements	Nombre d'établissements	Effectif	AT avec arrêt	Indice de fréquence
AIN	18 673	151 821	8 350	55,0
ARDÈCHE	10 831	65 164	2 907	44,6
DRÔME	18 925	139 286	7 229	51,9
ISÈRE	41 336	359 104	15 247	42,5
LOIRE	26 291	206 757	9 830	47,5
RHÔNE	69 369	656 491	26 601	40,5
SAVOIE	20 116	126 848	6 340	50,0
HAUTE-SAVOIE	30 332	207 683	9 523	45,9

* Ces chiffres ne prennent pas en compte les résultats relatifs à certaines catégories de salariés (apprentis, gens de maison, détenus...).

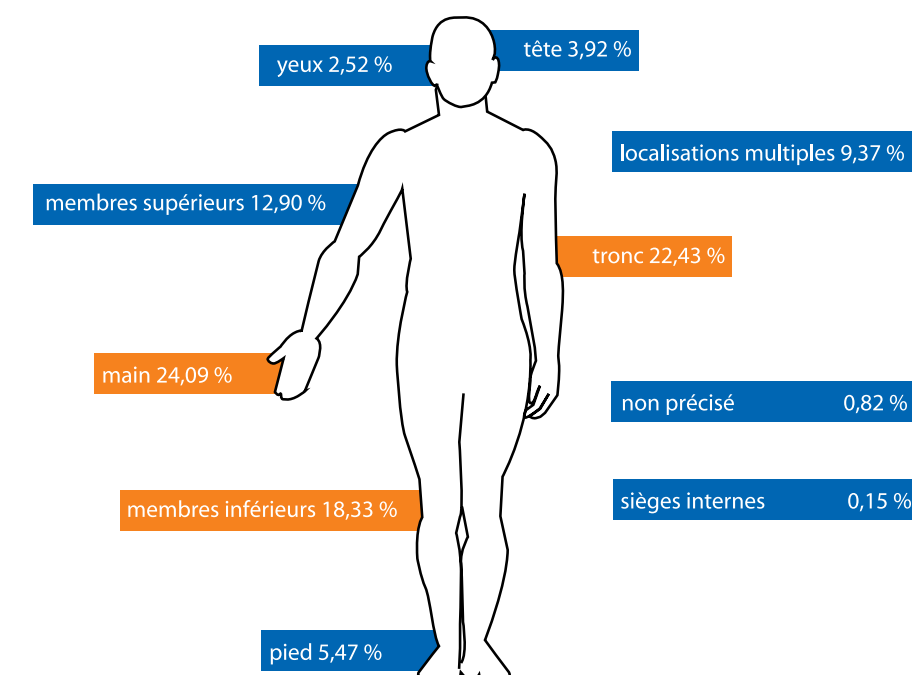
Indices de fréquence par branche professionnelle



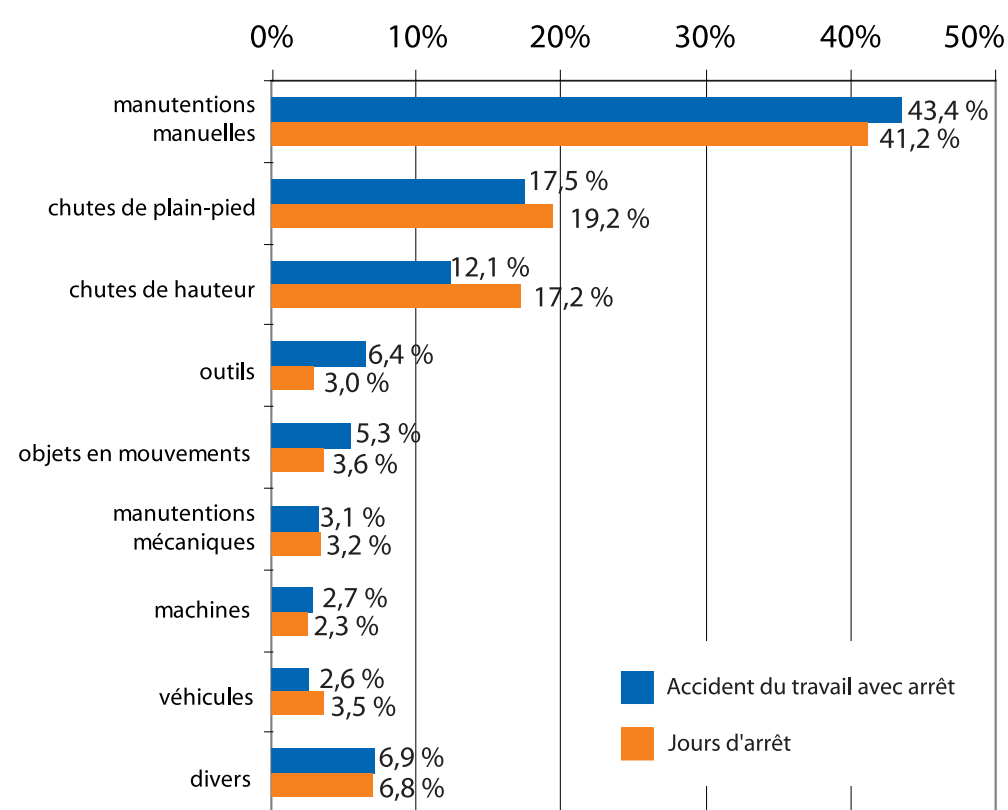
* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés

Avec 93 accidents du travail pour 1000 salariés, le secteur du bâtiment et des travaux publics demeure un secteur à risque important, de même que le secteur de l'alimentation et de la grande distribution.

Répartition des accidents du travail par siège des lésions



Répartition des accidents du travail et des jours d'arrêt par élément matériel



Les manutentions et les chutes représentent près des 3/4 des accidents du travail avec arrêt.

Evolution des accidents du travail mortels

Éléments matériels	2005	2006	2007
Malaises sur le lieu de travail	14	18	20
Véhicules	17	11	17
Chutes de hauteur	7	6	13
Objets en mouvement	4	5	12
Electricité	0	4	2
Appareils de levage, manutentions mécaniques	1	3	4
Engins de chantier	0	3	1
Chutes de plain-pied	0	1	1
Machines	0	1	2
Divers (incendies, sport, rixes...)	0	1	3
Total	43	53	75

Le nombre d'accidents mortels a fortement augmenté en 2007.

Les malaises restent la première cause de décès au travail et les accidents de circulation (utilisation de véhicules) la deuxième cause.

Coûts moyens des accidents du travail

Accident avec arrêt : 3 000 €
 Accident ayant entraîné une Incapacité Permanente ≥ à 10 % : 74 000 €
 Accident mortel : 420 000 €